

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 07/11/2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 07/11/2023
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 105
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20231030-2023OCT30_472-DE
		3.1.1 Acquisitions de biens immobiliers

DEPARTEMENT
DU GERS

ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

9

Séance Publique ordinaire du **30 octobre 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le trente octobre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 20 octobre 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mme Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Muriel AVID
Mme Sylvie COLAS
M. Loïc DÉSANGLES
Mme Claire TRAMOND

Ont donné procuration :

Mme Muriel AVID à Mme Corinne QUEVILLY
Mme Claire TRAMOND à M. Éric MATTIUSI

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Frank GOBBATO

Objet : Extension du cimetière Saint Gervais - acquisition d'une bande de terrain le long du chemin rural n°16

RAPPORTEUR : Jean-Yves DELACOSTE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'habitat et de la mise en valeur du patrimoine historique du bâti

Par délibération en date du 24 juillet 2008, le conseil municipal a décidé d'acquérir une bande de terrain cadastrée BZ 6a d'une contenance de 232 m² pour un montant de 1 €.

Cette décision n'ayant jamais donné lieu à la rédaction de l'acte authentique, il convient de régulariser cette situation.

D'autre part, M. Barrieu avait souhaité que la commune s'engage à nettoyer chaque fois que cela sera nécessaire, à ses frais et à première demande du vendeur, les fossés matérialisés en jaune sur le plan annexé à la présente délibération.

Il convient de le préciser dans l'acte de vente en « Condition particulière ».

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Frank GOBBATO



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 7 NOV. 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 7 NOV. 2023